

## **Emballages : le tri devient plus simple !**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, vous pourrez déposer tous vos emballages sans exception aux Points d'Apport Volontaire. Une nouveauté qui améliorera le recyclage et réduira le volume des ordures ménagères.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les conteneurs de tri avec les emballages en métal, en papier, en carton et les briques alimentaires. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces éléments étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages.

### **Le nouveau tri en pratique**

Pour vous, le tri est facilité. Une seule question à vous poser : « est-ce un emballage ? ». Si oui, déposez-le dans un conteneur de tri. Inutile de le laver, il suffit de bien le vider. Important : n'imbriquez pas les matériaux les uns dans les autres et ne les enfermez pas dans un sac. Plus de doute désormais : bouteilles et flacons de produits d'hygiène, bidons de lessive, pots de yaourts ou de crème fraîche, barquettes de beurre ou de viande, films, blisters et sacs plastiques, boîte de poudre chocolatée..., tous les emballages se trient. Des éléments qui ne seront plus traités comme ordures ménagères et qui n'occuperont donc plus de place dans vos sacs.

Attention ! Même s'ils sont composés de plastique, les objets ne sont pas concernés par cette extension des consignes de tri. Tuyaux d'arrosage, jouets, ustensiles et outils divers ne doivent donc pas être déposés dans les conteneurs de tri mais, selon leur volume, soit avec vos ordures ménagères, soit en déchetterie.

### **Un avantage pour tous**

Trier, c'est recycler, c'est-à-dire réutiliser une matière existante afin de produire de nouveaux emballages ou de nouveaux objets. Ce système contribue à réduire les pollutions, et à économiser les ressources naturelles et l'énergie. Un tri plus complet renforcera donc les gains environnementaux de la collecte sélective. Par ailleurs, vos emballages ont de la valeur. Triés, collectés, puis séparés en centre de tri, ils sont ensuite vendus à des recycleurs, ce qui permet de limiter les frais de gestion des déchets. A contrario, une tonne d'emballages traitée avec les ordures ménagères représente un surcoût pour la Communauté de communes.

Trier nos emballages est un geste simple qui bénéficie à tous. Engageons-nous, trions plus !